



La Responsabilité Elargie des Producteurs (REP): un vrai challenge pour les acteurs du textile

Virginie SANTILMAN - Attachée, Direction des Infrastructures de gestion et de la politique des déchets, Département du Sol et des Déchets

La Responsabilité Elargie du Producteur



Qui ? Le producteur de produits

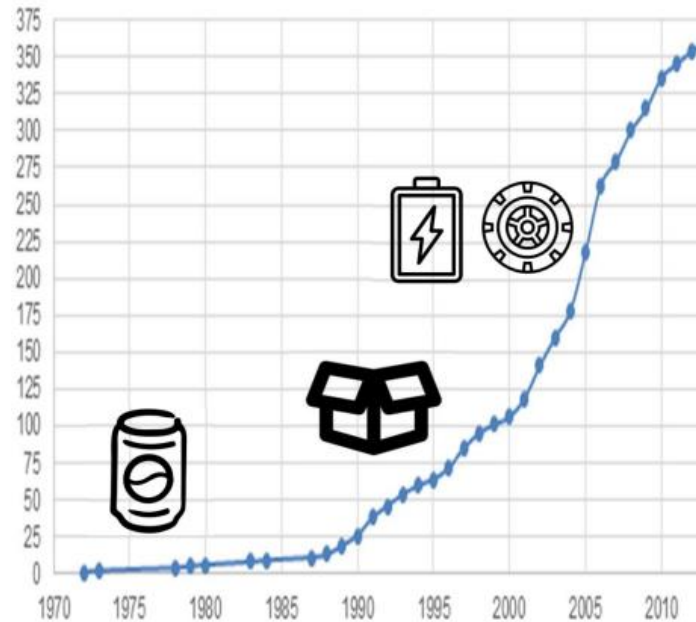


Quoi? Assumer la gestion financière et/ou organisationnelle de la phase « déchet » du cycle de vie d'un produit qu'il a mis sur le marché.



Comment? via un ensemble de mesures soit imposées par une autorité soit prises de manière volontaire; obligations remplies individuellement ou de manière collective

REP: tour d'horizon



REP: tour d'horizon

25
4



Conception des produits

(Source OCDE)



Améliorations de la transparence concernant les flux de matières et les flux financiers



Transfert des coûts de la gestion des produits en fin de vie des administrations locales aux producteurs et aux consommateurs, tout en assurant un financement dédié, permanent et suffisant



Augmentations de volume de la collecte séparée des déchets, dans les cas où c'est avantageux



Augmentations de la valorisation des matières, par exemple via le recyclage

REP Matelas (2021)



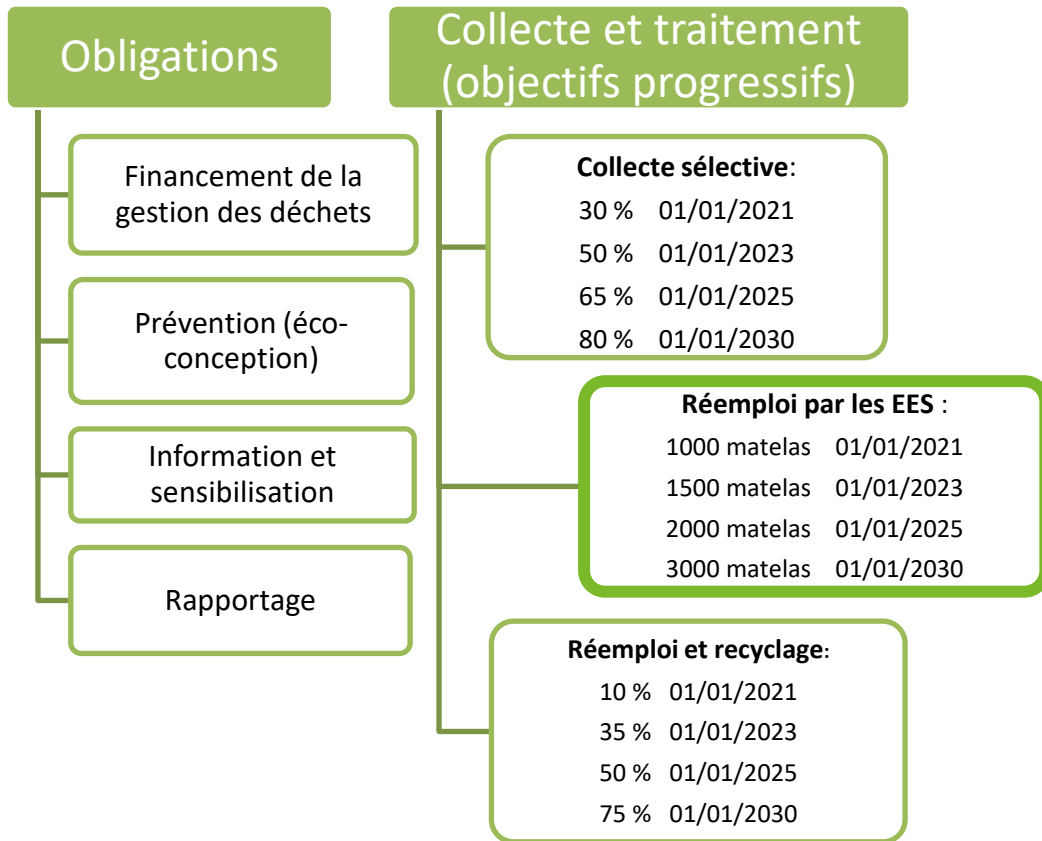
Organisme de
gestion : Valumat



REP financière :
Homologation des
opérateurs, incitants
financiers



Financement via des
cotisations
environnementales
(8,5 €)



REP matelas: Résultats (RW 2023)

Rapportage

- Données de mise en marché
- Données de collecte et de traitement

Prévention

- Label matelas
- Directives d'éco-conception
- Exploration de techniques de traitement, appels à projet

Collecte

- 2114 tonnes collectés dans les encombrants
- 1487 tonnes collectés sélectivement
- Taux de collecte sélective de 30 %

Traitement

- 483 matelas réemployés par EES
- 1127 tonnes de matelas envoyés au démantèlement
- Taux de réemploi et de recyclage de 19 %

Prise en charge des coûts

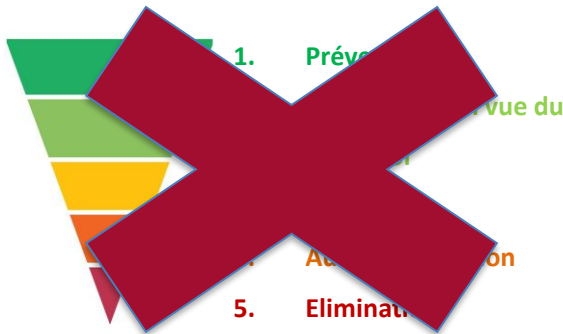
- Indemnisation des EES, des intercommunales, des collecteurs, des démanteleurs
- Prime pour les détaillants, producteurs et utilisateurs professionnels

7,25 t réemployées

677,34 t recyclées

2744,94 t valorisées énergétiquement

Pourquoi une REP textiles dans l'UE ?



Stratégie UE pour des textiles durables et circulaires (2022)

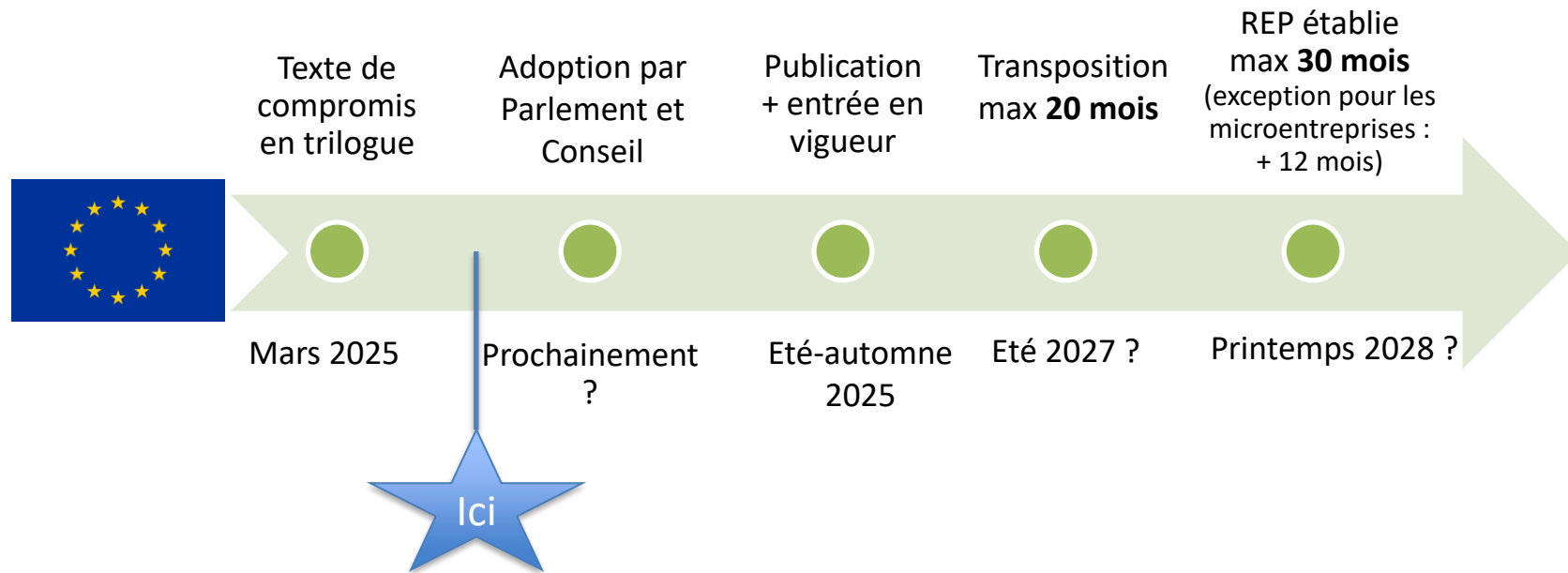


Révision de la directive-cadre relative aux déchets : introduction d'une REP textiles

REP textiles : révision de la directive déchets : calendrier

03/06/2025

8



REP textiles : révision de la directive déchets : contenu

03/06/2025

9

Principe du pollueur payeur

- **Producteurs** qui mettent sur le marché de l'union européenne pour la **1^{ère} fois des textiles** (y compris via l'e-commerce)
- Assumer la responsabilité de leur gestion lors de leur phase de **fin de vie**
- Assumer la responsabilité de l'extension de leur durée de vie en les rendant disponibles sur le marché du **réemploi**

Champ d'application

- Produits **textiles, accessoires textiles et chaussures**
- Usage **ménager** ou autre, lorsque ces produits sont similaires, par leur nature et leur composition, à ceux destinés à l'usage ménager

REP textiles : révision de la directive déchets : contenu

03/06/2025
10

Coûts

- **Collecte** des textiles usagés et la **gestion** ultérieure des **déchets** textiles (transport, tri, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation)
- **Etude de composition** des déchets municipaux en mélange
- **Information/communication**
- Collecte de **données et rapportage** aux autorités
- **Support à la R&D** (éco-conception, prévention et gestion des déchets (+recyclage fibre à fibre))

Eco-modulation

- Contributions versées par les producteurs seront **éco-modulées** en fonction de critères définis dans les actes délégués de **l'ESPR**
- Eco-modulation peut être liée aux pratiques de **fast-fashion**

REP textiles : révision de la directive déchets : contenu

Objectifs?

- **Pas d'objectifs**
- Clause de **réexamen** au 31/12/2029 : possibilité de fixer des objectifs en matière de prévention, collecte, préparation au réemploi et recyclage

REP textiles : construire une vision wallonne

Etude relative à la mise en œuvre d'un mécanisme de Responsabilité Elargie du Producteur pour les textiles en Région wallonne



Mission 1 : Note stratégique reprenant l'état des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France.



Mission 2 : Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP textiles.



Mission 3 : Consultation des acteurs et intelligence collective.

Mission 1 Points forts et points faibles de la filière textiles en B

Production	Sensibilisation des producteurs	- Peu d'éco-conception - Peu de textiles recyclés en boucle fermée - Pollueur-payeur
Seconde main	Echanges entre particuliers ↗	
Collecte	- Acteurs bien implantés (EES) - Bulles à textiles (1/1000) - Taux de collecte sélective élevé	- Consignes pas toujours appliquées - Quantités ↗ dans les OMB - Collectes sauvages et opportunistes - Déchets professionnels? - Pas de suivi de la composition
Tri	- Acteurs bien implantés (EES) - Capacités de tri suffisantes	
Réemploi	- Débouché le + ↗ en volumes - Valeur ajoutée la + ↗ - Réemploi local élevé // France	- Qualité ↘ - Maillage boutiques insuffisants + coûts ↗
Recyclage	Techniquement possible (matières homogènes: flux professionnels)	- Stade R&D ou pilotes - Recyclage orienté en boucle ouverte
Transversal	- Echanges ponctuels - Creamoda (textiles professionnels) - Dialogue inter-régional	Manque de lieu d'échange organisé et structuré (atteinte d'objectifs collectifs)

Mission 1

Une filière belge **performante** pour les **vêtements, linge de maison et chaussures des ménages** avec des marges d'améliorations possibles.



Mettre en place une **REP obligatoire pour les vêtements, chaussures, linge de maison des ménages**.

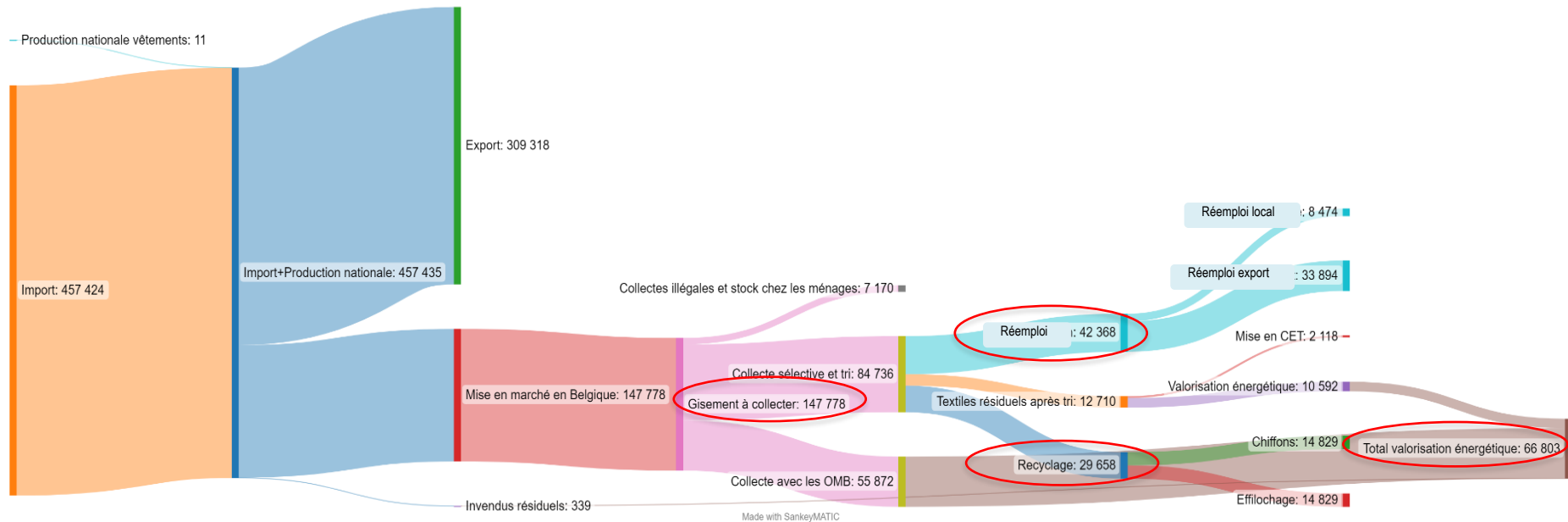
Une filière **méconnue** pour les **déchets professionnels** et textiles ménagers hors vêtements, linge de maison et chaussures



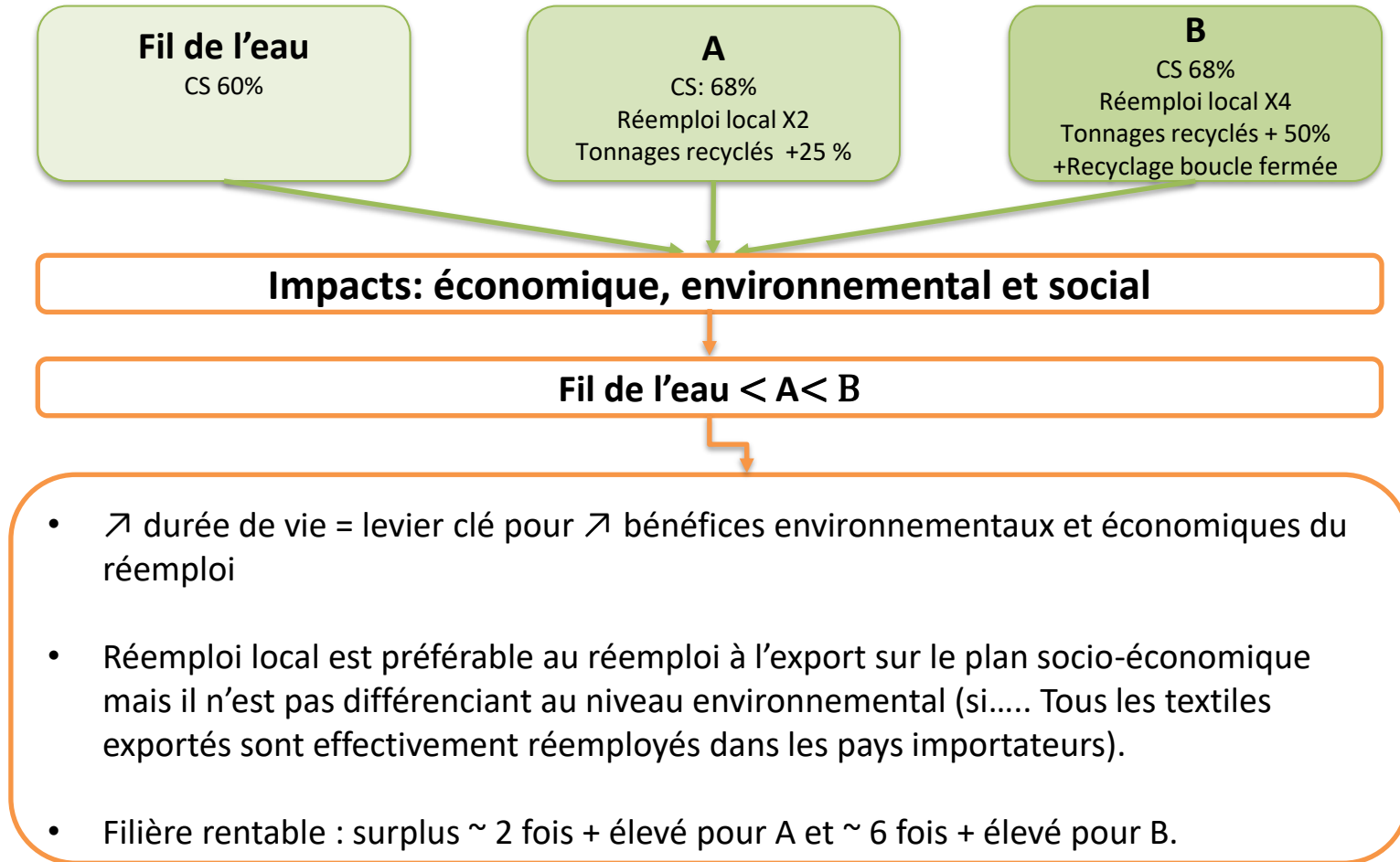
Mettre en place un **suivi détaillé** de la gestion des **déchets professionnels** et autres déchets textiles ménagers.

Recommandations

Mission 2 Caractérisation amont-aval de la filière vêtements, linge de maison et chaussures des ménages (2019)



Mission 2 Analyse de scénarios (vêtements, linge de maison et chaussures des ménages)



Recommandations étude REP textiles

Mettre en place une
REP obligatoire
pour les textiles

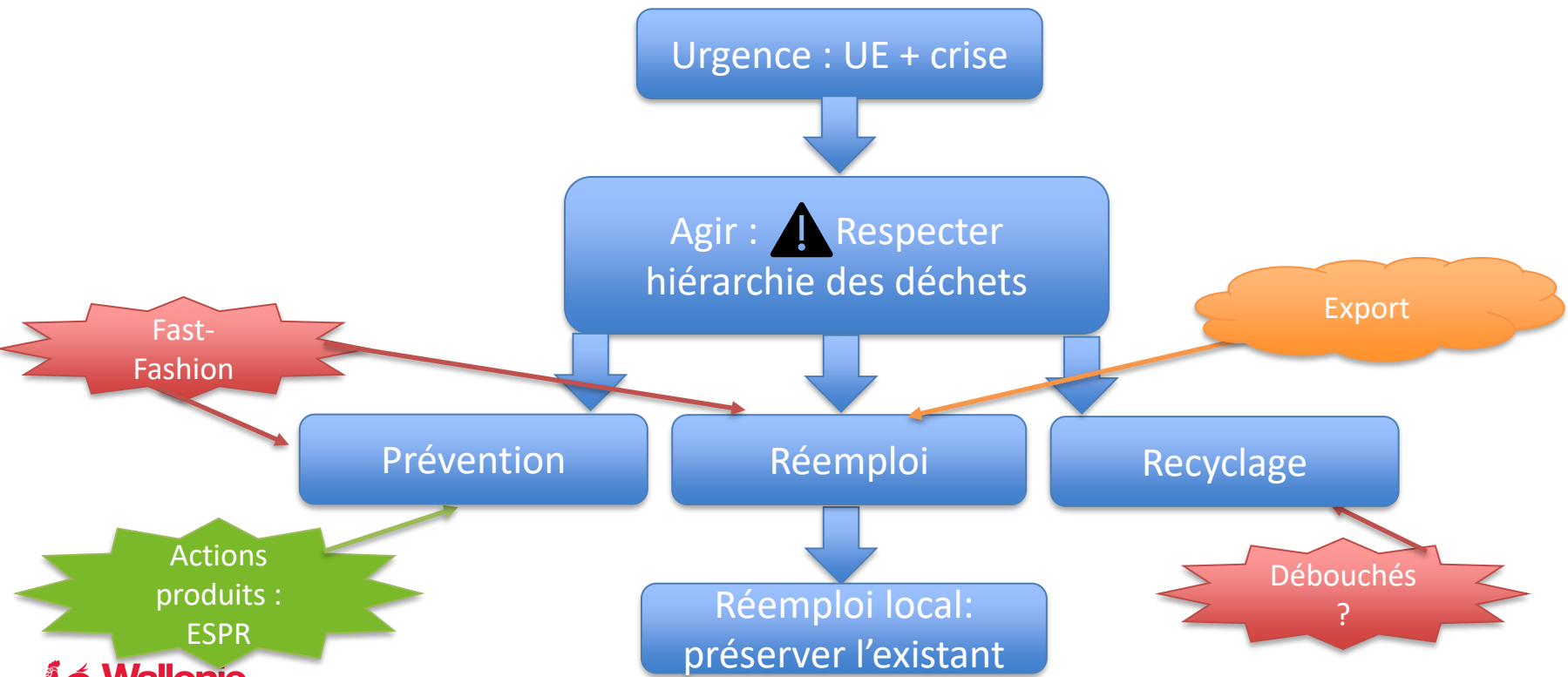
Champ d'application =
vêtements, linge de
maison et chaussures
des ménages

Fixer des objectifs de
collecte et de
traitement ambitieux
mais progressifs

Prévoir les mesures
nécessaires à
l'atteinte des
objectifs

Mise en place au niveau national

Et maintenant ? Les défis



Et maintenant ? Du concret



Travail en interrégional : concilier des réalités différentes mais volonté commune d'aboutir.



Retours d'expérience : FR et NL



Implication des acteurs

Merci !

Contact: virginie.santilman@spw.wallonie.be

Etude : <https://environnement.wallonie.be/home/gestion-environnementale/dechets/gestion-des-dechets/etudes-et-rapports.html>